

Bureau du 17 novembre 2003

Décision n° B-2003-1847

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Revente, à la Ville, du lot n° 23 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 64, rue Octavie**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la ville de Villeurbanne et afin de réaliser à terme un espace vert, la Communauté urbaine a préempté au prix de 7 623 € le lot n° 23 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 64, rue Octavie à Villeurbanne, concerné au plan d'occupation des sols par la réserve n° 11 pour la création d'espaces verts au profit de la Commune.

Il s'agit d'un local à usage de garage au rez-de-chaussée, formant le lot n° 23 ainsi que les 33/1 000 des parties et choses communes générales attachées à ce lot.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la ville de Villeurbanne, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix précité, admis par les services fiscaux et à lui rembourser ses frais d'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 7 623 € résultant de cette cession ainsi que les frais d'actes notariés feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,